

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 12 (1941)

Heft: 1

Rubrik: Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

1. **Bulletin.** — Avec le premier numéro de la douzième année de son existence, notre bulletin vous parvient sous une parure nouvelle. Le petit cahier jaune est devenu gris-argent. L'illustration de la page titre, dessinée par M. Aragon à St-Imier, plaira, nous l'espérons, à nos membres et lecteurs. Les périodiques n'ont généralement pas une existence heureuse dans le Jura bernois. Le bulletin de l'A. D. I. J. pourtant se porte bien, grâce à l'intérêt que lui témoignent les membres de l'association et ses amis qui ne l'oublient pas dans leur budget de publicité. Souhaitons-lui, au nouveau cahier gris-argent, une nouvelle période de prospérité de 10 ans. Peut-être qu'il se sentira alors à l'étroit dans son modeste cadre et qu'il pourra se glorifier d'être toujours plus ce qu'il voudrait être : un trait d'union pour tous les Jursiens du dedans et du dehors, pour tous ceux qui mettent leur bonne volonté, leur savoir et leurs forces au service de notre petite patrie jurassienne.

2. **Bons de transport.** — Six compagnies de chemin de fer ont renouvelé pour 1941 la faveur qu'elles accordent depuis plusieurs années à nos membres sous forme d'un bon de transport pour une course gratuite de retour.

Ce sont les compagnies :

Saignelégier-Glovelier
Porrentruy-Bonfol
Saignelégier-Chaux-de-Fonds
Tavannes-Tramelan-Noirmont
Moutier-Soleure
Soleure-Zollikofen-Berne.

Nous les en remercions sincèrement.

Nous invitons également nos membres à utiliser dans une plus grande mesure les bons mis à leur disposition en les rendant attentifs toutefois, que *pour être valables, ces bons doivent être présentés avec un billet simple course pour l'aller.*

Les bons de transport pour 1941 seront joints au Bulletin n° 2/1941.

* * *

3. **Anciens bulletins de l'Association.** — Notre secrétariat est actuellement occupé à préparer quelques collections complètes du

bulletin de l'Association qui paraît depuis l'automne 1930. Il manque dans les réserves du secrétariat les exemplaires suivants :

1932: N° 4; 1934: N° 3; 1934: 4.

Les membres de l'Association qui détiennent encore ces numéros et qui ne désirent pas les conserver sont invités à les remettre au secrétariat de l'Association à Delémont.

ANNEXES

Requête concernant les améliorations à apporter au projet d'horaire 1941/42

Moutier-Delémont, le 31 décembre 1940.

*A la Direction cantonale des chemins de fer,
(par les bons soins de la Préfecture de Moutier)*

Berne

L'examen du premier projet d'horaire des chemins de fer du 20 décembre 1940 doit être fait à la lumière des conditions nouvelles imposées au trafic ferroviaire par les circonstances actuelles. Ces conditions nouvelles résultent d'une part de la réduction considérable du trafic automobile, d'autre part de la suppression pour une durée indéterminée de nombreux trains internationaux. La réduction du trafic automobile ramène au chemin de fer une quantité appréciable de clients qui ont besoin pour l'exercice de leur profession de correspondances rapides et multiples. La suppression de nombreux trains internationaux a rompu d'excellentes correspondances et créé dans les horaires des lacunes regrettables.

.....

Nous ne contestons pas que l'établissement d'un horaire satisfaisant pour le Jura est difficile, mais le problème n'est pas irréalisable. La double-voie entre Choindez et Moutier s'impose d'urgence. Il en est de même de la station de bloc dans le tunnel de Moutier-Granges. Avec une automotrice-voyageurs stationnée à Delémont il serait possible de combler les lacunes les plus criantes de l'horaire sur les lignes Delémont-Porrentruy et Delémont-Sonceboz.

Après ces quelques considérations générales, nous nous permettons de vous présenter les demandes d'amélioration suivantes :